

## Protection sociale pour les travailleuse·eur·s de l'informel : tendances et changements

### Gouvernance et protection sociale pour les travailleuse·eur·s de l'informel

#### Introduction

De manière générale, la gouvernance fait référence aux processus, systèmes et structures par lesquels une organisation ou une société fonctionne et prend des décisions. Elle concerne les mécanismes par lesquels le pouvoir est exercé, les décisions sont prises et les parties intéressées sont amenées à rendre des comptes. Elle comprend également les règles relatives à la transparence, à la participation, à la responsabilité et à l'obligation de rendre des comptes.

La notion de gouvernance varie légèrement d'un organisme à l'autre. Le Programme des Nations unies pour le développement définit la gouvernance comme comprenant les « mécanismes, processus et institutions par lesquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, observent leurs obligations et arbitrent leurs différends » (PNUD 1997). Dans cette définition, l'accent est mis sur la médiation politique entre les différents groupes et l'État. La Banque mondiale définit la gouvernance comme « la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion d'un pays de ses ressources économiques et sociales pour le développement » (Banque mondiale 1992). Cette approche conçoit la gouvernance comme des règles de gestion des ressources en vue d'un développement socio-économique. Pour l'Union européenne, « la gouvernance a trait à la capacité d'un État à servir ses citoyens. [Elle] concerne les règles, les processus et les comportements par lesquels les intérêts sont organisés, les ressources générées et le pouvoir exercé dans la société » (Commission européenne 2003). La perspective de l'UE est une combinaison des définitions du PNUD et de la Banque mondiale, axée sur la relation entre l'État et les citoyens, et tenant compte à la fois de la notion des intérêts différents et de la gestion des ressources.

La gouvernance d'un système de protection sociale conditionne la légitimité, la conformité et, en fin de compte, les répercussions des politiques et des programmes. La transparence et la responsabilité sont des aspects d'un système de protection sociale où la gouvernance a une incidence particulièrement immédiate. Si les employeurs et les travailleuse·eur·s manquent d'informations sur le fonctionnement des régimes de protection sociale et estiment qu'ils ne sont pas fiables, efficaces et adaptés à leurs besoins, leur contribution sera moins probable (OIT 2011). Si les employeurs et les travailleuse·eur·s n'ont pas la possibilité de participer au processus d'élaboration des politiques, il est possible que les régimes de protection sociale ne servent pas leurs intérêts et, de ce fait, qu'elles·ils se montrent réticent·e·s à se conformer aux exigences de ces régimes. Ainsi, le renforcement des composantes de la gouvernance, telles que la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la participation, est essentiel pour renforcer la confiance sociale qui assure la durabilité d'un régime de protection sociale efficace (OIT 2017 ; AISS 2014).

La [Recommandation de l'OIT sur les socles de protection sociale \(R202\)](#) considère la gouvernance comme un principe clé que les États sont censés respecter dans la mise en œuvre des systèmes de protection sociale. Cette recommandation préconise la **cohérence** et la **coordination**, la **responsabilité**, la **transparence**, la **participation**, ainsi que la **pérennité financière, budgétaire et économique**. Dans cette note d'information, nous explorons ces éléments de gouvernance afin de comprendre pourquoi ils sont importants pour l'expansion de la protection sociale aux travailleuse·eur·s de l'informel.

---

## Coordination et cohérence

La **coordination** et la **cohérence** font référence aux efforts entrepris pour coordonner les politiques, les stratégies et les activités des parties intéressées et des institutions en vue d'atteindre des objectifs communs. Il s'agit de veiller à ce que les différents acteurs – publics et privés – collaborent efficacement sans conflits, lacunes ou duplication des efforts. Une coordination efficace renforce la cohérence et la synergie, conduisant à des politiques et des actions harmonisées (OCDE 2019).

La coordination est importante à chaque étape du cycle de mise en œuvre de la protection sociale, des politiques et stratégies à l'administration et à la mise en œuvre des programmes. Une meilleure cohérence des politiques passe par des interventions politiques bien coordonnées. La cohérence et la coordination sont généralement divisées en deux types. La coordination horizontale s'effectue entre les ministères, les programmes et les régimes, et entre les différentes politiques (économique, de l'emploi, fiscale, etc.). La coordination dite verticale se produit tout au long du processus politique, de la conception à l'administration des programmes et des structures de responsabilité, du niveau local au niveau national (DESA et OIT 2021).

Lorsqu'une politique sociale est conçue sans tenir compte des politiques existantes, il peut en résulter des effets inattendus ou négatifs. Par exemple, en Algérie le gouvernement a décidé que, pour être éligible à l'allocation familiale financée par la fiscalité générale, la personne ne doit pas être bénéficiaire de l'allocation familiale fournie par le système d'assurance sociale. Comme l'allocation familiale de l'assurance sociale est inférieure à celle financée par la fiscalité générale, les personnes sont incitées à rester dans le programme de fiscalité générale (WIEGO/OIT, à paraître).

En revanche, l'exemple de la Zambie est positif. Le système de protection sociale du pays connaît de graves problèmes de coordination et souffre d'un manque de mécanismes d'intégration pour le développement et la prestation de services. Le gouvernement a donc entamé un processus participatif et multipartite afin d'élaborer une politique nationale de protection sociale complète (Transform 2023). Ce cadre global a permis le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de protection sociale dans les différents secteurs et institutions du pays, ce qui a permis d'améliorer la coordination et la cohérence des politiques.

Un système cohérent est essentiel pour étendre la couverture de la protection sociale à l'économie informelle, car pour atteindre les travailleuse·eur·s de l'informel, il est nécessaire d'intégrer soigneusement l'assistance sociale financée par la fiscalité et l'assurance sociale contributive. Dans les systèmes moins intégrés, les travailleuse·eur·s de l'informel risquent d'être considéré·e·s comme n'étant pas assez démun·e·s pour bénéficier de l'aide sociale, tout en étant exclu·e·s de l'assurance sociale. Au Cambodge, par exemple, le système actuel présente une lacune importante en matière de couverture, car beaucoup de travailleuse·eur·s de l'informel ne satisfont pas aux exigences d'accès aux programmes d'assistance sociale, mais ne sont pas non plus en mesure de s'affilier aux régimes de sécurité sociale qui couvrent les personnes occupant des emplois plus stables (NSPPF 2022).

La mise en place de programmes de transferts en espèces est un exemple de la manière dont la coordination et la cohérence peuvent affecter les travailleuse·eur·s de l'informel. Les bénéficiaires doivent souvent satisfaire à certaines conditions pour recevoir des transferts d'argent, par exemple des vaccinations régulières ou la fréquentation d'une école, comme dans le cas du programme phare brésilien « Bolsa Família ». Il est donc nécessaire de renforcer la coordination entre les prestataires de services de santé et d'éducation pour s'assurer que l'augmentation de la demande est satisfaite par une offre suffisante – dans le cas du Brésil, il s'agissait de fournir des vaccins et des places dans les écoles pour pouvoir inscrire les enfants (Afshar, 2021 ; PNUD/FENU 2013) –.

Un autre exemple de l'importance de la coordination et de la cohérence des politiques de protection sociale est celui de l'Argentine. Après avoir consolidé les institutions liées à la prestation de l'assurance sociale au secteur formel, l'Argentine a commencé à y incorporer d'autres institutions qui soutiendraient l'extension de la couverture aux travailleuse·eur·s de l'informel (Development Pathways 2020). La création du Conseil national pour la coordination des politiques sociales en 2020 a constitué une étape importante vers la coordination entre les différentes politiques. Ce conseil a une série d'objectifs, de stratégies d'intervention et de plans politiques. Il est composé des ministères de tous les domaines de la politique sociale, y compris le développement social, la santé, l'éducation et le travail, l'emploi et la sécurité sociale. Malgré ses insuffisances et ses défauts, le programme de protection sociale et l'offre de services de l'Argentine sont un bon exemple de l'utilisation des liens institutionnels et de la coordination pour assurer la couverture des individus tout au long de leur cycle de vie (*ibidem*).

Des structures solides aux niveaux local, régional et national peuvent être utiles, par exemple, pour identifier d'autres voies de prestation et renforcer les processus de décentralisation (Rohregger 2010). Ceci est d'autant plus important dans les pays où la plupart des personnes vivent et travaillent dans le secteur informel, où les structures administratives centralisées ne représentent pas forcément la meilleure configuration institutionnelle pour l'accès à la protection sociale (*Ibidem*).

### Transparence, responsabilité et accès à l'information

Un aspect crucial de la gouvernance est de veiller à ce que les parties intéressées reçoivent des informations précises, car cela contribue à instaurer la confiance qui est essentielle pour les politiques sociales. C'est pourquoi la transparence et la responsabilité sont considérées comme fondamentales dans la gouvernance des systèmes de protection sociale. Il est plus probable que le public soutienne des investissements plus importants dans la protection sociale s'il sait que ces systèmes atteignent les bénéficiaires cibles et que des mécanismes de responsabilité peuvent être utilisés pour obliger les acteurs et les institutions à rendre des comptes en cas contraire (DESA et OIT 2021). En outre, la transparence et la responsabilité sont considérées comme des mesures de protection efficaces contre la corruption et le gaspillage (OIT 2019).

La transparence et l'accès à l'information vont de pair. Les informations clés sur les institutions de protection sociale doivent être mises régulièrement à la disposition des parties intéressées et elles doivent être fiables, pertinentes et exactes. Ce n'est pas un hasard si le protocole de l'[Union africaine sur la protection sociale](#) dispose que les signataires du protocole ont l'obligation de garantir la transparence des systèmes de protection sociale. La transparence en matière de protection sociale ne se limite pas à la gestion et à l'administration financières. Plusieurs composantes des programmes sont dotées de mécanismes de transparence, tels que les mécanismes de mise en œuvre et de ciblage, les critères d'éligibilité, les niveaux de prestations et les mécanismes de plainte et de réparation, ainsi que les programmes de suivi et d'évaluation externes (DESA et OIT 2021).

Un cas en Afrique du Sud montre comment la transparence peut être pertinente pour les demandes de protection sociale des travailleuse·eur·s de l'informel. L'organisation de la société civile *Black Sash* a lancé un projet de suivi et de plaidoyer communautaires (*Community Monitoring and Advocacy Project*) ainsi qu'un suivi effectué par les citoyen·ne·s (*Citizen Based Monitoring*) afin de recueillir des informations sur la prestation de services et de les utiliser pour plaider en faveur d'améliorations au niveau des établissements publics (Ayliffe *et al.* 2017). Les responsables du suivi communautaire ont recueilli des données auprès des citoyen·ne·s dans les bureaux de l'Agence sud-africaine de sécurité sociale (SASSA) sur leurs expériences en matière de prestation de services. *Black Sash* a analysé les données et les a présentées aux communautés concernées dans des formats accessibles, y compris des affiches. Les données recueillies ont constitué le point de départ d'un dialogue entre les parties intéressées et de l'élaboration de plans d'amélioration (*Ibidem*).

L'accès fiable aux informations sur le nombre et la situation des bénéficiaires potentiel·le·s peut également contribuer à la mise en place de programmes nationaux de grande portée et de systèmes de protection sociale efficaces. Des données précises peuvent aider à surveiller les effets des programmes de protection sociale, tout en étayant le plaidoyer des organisations de la société civile en faveur de l'extension des régimes de protection sociale aux groupes exclus (Rohregger 2010).

La mise à disposition d'informations par les gouvernements et les autres acteurs impliqués dans la gestion des programmes de protection sociale est parfois appelée « transparence publique passive » (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'exiger que ces informations soient accessibles). La transparence passive est essentielle aux organisations de travailleuse·eur·s et au public en général pour accéder aux informations actuelles et surveiller les politiques. La transparence passive appliquée à la protection sociale comprend la mise à disposition d'informations sur la situation financière des régimes, comme l'accès aux rapports annuels et aux analyses d'acteurs. La transparence et l'accès à l'information sont fondamentales pour la responsabilité.

La « transparence publique active » fait référence à la volonté des acteurs de fournir des informations précises et opportunes aux citoyens qui en font la demande (Barros 2020). La transparence active joue un rôle crucial pour les organisations de travailleuse·eur·s, car elle leur permet d'accéder à des informations qui pourraient être trop spécifiques pour être facilement disponibles et mises à jour, mais qui peuvent s'avérer utiles dans les efforts de plaidoyer de certains groupes. Un exemple de transparence publique active est celui des mécanismes mis en place

par les gouvernements pour recevoir les demandes d'information, comme dans les procédures législatives sur le droit à l'information en Inde et au Brésil.

Outre la transparence et l'accès à l'information, les systèmes de protection sociale bien gouvernés reposent sur des structures de responsabilité solides, assorties de mandats clairs pour les différents acteurs et parties intéressées, clairement définis dans un cadre juridique et réglementaire (DESA et OIT 2021). Les mécanismes de responsabilité renforcent la capacité du gouvernement à répondre aux demandes en matière de prestation de services de protection sociale, aussi bien pour les populations incluses que pour les populations exclues.

Un exemple important de responsabilité en matière de protection sociale est celui de l'Inde, où l'un des plus grands audits sociaux a lieu dans le cadre du programme de travaux publics, le *Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Scheme* (régime national de garantie de l'emploi en milieu rural). Dans le cadre de ce régime, le gouvernement est tenu d'organiser des audits sociaux annuels, quoique la mise en œuvre varie d'un État à l'autre. C'est dans l'État de l'Andhra Pradesh que les audits ont été le plus largement mis en œuvre. Là, une équipe locale d'audit social vérifie les frais liés au travail et d'autres aspects en s'entretenant avec les travailleuse•eur•s inscrit•e•s. Une audience publique est organisée avec les responsables de la mise en œuvre pour discuter des résultats de l'audit, au cours de laquelle les plaintes sont lues, les témoignages vérifiés et les responsables mis en cause ont la possibilité de se défendre (Ayliffe *et al.* 2017).

Les outils numériques ont le potentiel d'ouvrir des voies pour la transparence et la responsabilité. En Inde, par exemple, un programme de subvention du gaz de cuisine a informé les bénéficiaires de la livraison de chaque bonbonne au moment du transfert de la subvention sur leur compte bancaire, par le biais de textos sur leur téléphone et de portails en ligne (Gelb *et al.* 2019). Grâce à cela, les bénéficiaires peuvent suivre leurs allocations, vérifier que les prestations reçues soient correctes, signaler des problèmes, mieux connaître le programme et contribuer à la prévention des fraudes. De plus en plus, les régimes de sécurité sociale déploient des applications pour téléphones portables, où les bénéficiaires peuvent suivre l'historique de leurs cotisations, être informé•e•s des nouvelles politiques et déposer des plaintes. C'est le cas par exemple de l'application « uSSSap Tayo » aux Philippines et de *SSO Connect* en Thaïlande. L'application « uSSSap Tayo » a été spécialement conçue pour gérer les plaintes et les demandes.

Les tableaux de bord communautaires sont également utilisés dans les programmes de responsabilité, accompagnés d'un processus qualitatif communautaire de définition des problèmes et des priorités, qui est suivi de réunions face à face entre les citoyen•ne•s et les prestataires de services en vue d'élaborer conjointement des plans d'action. En Éthiopie, une étude a montré que l'utilisation de tableaux de bord communautaires avait des effets positifs sur la conformité de la prestation de services locaux avec les procédures et les normes établies et sur la réduction des abus commis par les fonctionnaires au niveau local (Ayliffe *et al.* 2017).

## Procédures de plainte et de recours

Les mécanismes de réclamation et de réparation contribuent à améliorer l'accès à la justice sociale, garantissent l'impartialité et la responsabilité, et fournissent aux décideuse•eur•s politiques une source d'information sur l'efficacité de leurs politiques (PNUD/FENU 2013). Les mécanismes de plainte et de recours offrent des garanties procédurales pour un procès équitable, pourvu qu'ils soient impartiaux, transparents, efficaces, simples, rapides, accessibles et peu coûteux, comme le prévoit le Protocole de l'Union africaine sur la protection sociale (Union africaine 2023). Il faut également qu'ils soient mis en œuvre dans des délais raisonnables et que les parties intéressées reçoivent un retour d'information en temps opportun (*Ibidem*).

Un système de sécurité sociale doit pouvoir s'appuyer sur des procédures de plainte et de recours claires, fondées sur le respect de la loi et dans lesquelles les bénéficiaires de la sécurité sociale reposent sur des cadres juridiques nationaux (OIT 2019). Ce principe est si important qu'il est explicitement inscrit dans les principes de gouvernance énoncés dans la [Convention 102](#) (norme minimum de sécurité sociale) et la [Recommandation 202](#) (socles de protection sociale) de l'OIT. En vertu de ce principe, la législation nationale devrait prévoir des mécanismes permettant de contester les décisions administratives relatives aux prestations de sécurité sociale par le biais de procédures de plainte et de recours accessibles, gratuites et efficaces. Ces mécanismes sont essentiels pour assurer la concrétisation effective du droit à la sécurité sociale, y compris les garanties de sécurité sociale de base du socle de protection sociale défini au niveau national (OIT 2019 ; Behrendt *et al.* 2017).

Lorsque les décisions prises par l'administration s'avèrent erronées, des solutions efficaces doivent être trouvées pour que les bénéficiaires voient leurs droits respectés. En Argentine, par exemple, une solution efficace a été trouvée pour revoir des cas et conclure des accords de règlement par le biais d'une procédure efficace qui a considérablement réduit le temps d'attente pour les bénéficiaires de pensions. Le pays a mis en place un mécanisme de plainte pour les régimes de protection sociale relevant de l'Administration nationale de la sécurité sociale (ANSES), qui permet de déposer des plaintes via le site web, l'application mobile ou en personne dans un bureau de l'ANSES (Development Pathways 2020). Une fois le recours déposé, l'ANSES dispose de 10 jours ouvrables pour y répondre.

La loi sur l'assistance sociale de l'Afrique du Sud est un exemple d'intégration des mécanismes de plainte dans les cadres juridiques qui sous-tendent la protection sociale (Bamu *et al.* 2022). Elle prévoit que les demandeur·e·s et les bénéficiaires peuvent recourir respectivement à une commission de révision et à un tribunal indépendant pour contester une décision. Toutefois, la mise en œuvre des mécanismes de recours a connu quelques problèmes liés à leur conception. Selon les critiques, l'Agence sud-africaine de sécurité sociale (SASSA) a sous-estimé, lors de la COVID-19, la mesure dans laquelle une procédure de demande uniquement électronique constituerait un obstacle à l'accès. Par ailleurs, les critères d'éligibilité de départ n'étaient pas compatibles avec le contexte de l'isolement social obligatoire (Oosthuizen 2021). Si un système électronique est un moyen efficace de recevoir un grand nombre de demandes, cette solution a entraîné des problèmes d'accessibilité qui perdurent après la pandémie. La procédure de recours est elle aussi électronique, ce qui porte atteinte au droit de recours de beaucoup de travailleuse·eur·s de l'informel (*Ibidem*).

### Participation et dialogue social

La participation suppose que les parties intéressées puissent faire entendre leur voix aux différentes étapes du cycle de la politique de protection sociale : de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation. La participation inclusive garantit que les programmes répondent aux besoins de la communauté, ce qui permet d'élaborer des politiques plus efficaces et plus légitimes. En effet, les processus participatifs favorisent l'appropriation et l'engagement de la communauté, ce qui consolide la durabilité des initiatives de protection sociale. Or, les travailleuse·eur·s de l'informel sont souvent exclu·e·s des structures tripartites formelles, telles que les conseils de gouvernance des systèmes de sécurité sociale, que ce soit du fait de leur conception ou *de facto*.

Lorsque les institutions de sécurité sociale sont gérées avec la participation des représentant·e·s des parties intéressées, leur rôle devient essentiel pour assurer la bonne gouvernance de ces régimes (OIT 2019). Un dialogue social ouvert et inclusif et des mécanismes de participation permettent de combler les lacunes dans la couverture de la protection sociale en identifiant les obstacles à l'accès (DESA et OIT 2021) et en élaborant conjointement avec les parties intéressées des options de politiques visant à étendre la couverture. En outre, des preuves semblent indiquer que la participation des acteurs de niveau local à la mise en œuvre des programmes de protection sociale offre des possibilités d'innovation dans la prestation des services (PNUD/FENU 2013).

Il est important de bien distinguer les mécanismes de dialogue social utilisés dans les institutions de sécurité sociale et les thèmes associés à l'assistance sociale ou à la protection sociale en général. Tandis que les institutions de sécurité sociale s'appuient généralement sur des mécanismes tripartites formels, les programmes d'assistance sociale utilisent généralement des mécanismes plus *ad hoc* et informels (Alfers et Sevilla, à paraître). En effet, le dialogue social peut prendre diverses formes et impliquer des structures institutionnelles variées, telles que des conseils permanents, des groupes consultatifs ou de travail, des organismes institutionnels permanents, des organismes consultatifs périodiques ou des organismes créés pour des situations spécifiques (*Ibidem*).

Les organisations de travailleuse·eur·s de l'informel peuvent aussi avoir accès indirectement aux instances de participation en s'affiliant à des syndicats nationaux représentant les intérêts des travailleuse·eur·s. Dans certains contextes, un moment de crise tel que la pandémie de la COVID-19 a donné aux organisations de travailleuse·eur·s de l'informel davantage d'occasions de participer à ces types de structures tripartites (Alfers et Moussié 2022).

Le Conseil national du développement économique et du travail d'Afrique du Sud (NEDLAC) est une instance nationale de dialogue social composée de représentant·e·s des entreprises, du gouvernement et des travailleuse·eur·s, ainsi que de la communauté, dont une coalition d'organisations de travailleuse·eur·s de l'informel. Pendant la pandémie, le NEDLAC a mis en place un Conseil exécutif spécial sur la COVID-19, qui a abordé des

questions telles que l'adaptation des lieux de travail et le soutien aux travailleuse·eur·s et aux entreprises touché·e·s par la pandémie. Grâce à leur intégration dans cet espace de dialogue social, les travailleuse·eur·s de l'informel ont indirectement influencé les décisions politiques du gouvernement national (Bamu *et al.* 2022).

Pendant l'isolement social obligatoire en 2020, les travailleuse·eur·s de l'informel ont fait appel à l'équipe de travail du NEDLAC sur la Recommandation 204 pour revendiquer leur droit au travail et à des revenus sûrs (Global Deal 2020). Ainsi, l'Afrique du Sud a réussi à améliorer ses mesures de protection sociale en ouvrant des espaces de dialogue social via le NEDLAC. Cependant, ces espaces ne se traduisent pas toujours par une participation effective, et faire entendre la voix des travailleuses de l'informel – et leurs besoins en matière de protection sociale – demeure un défi considérable (Alfers et Moussié 2022). Dans le contexte sud-africain, les attitudes gouvernementales profondément enracinées vis-à-vis des travailleuse·eur·s de l'informel et le manque d'engagement en termes de ressources et de temps dans le processus de dialogue ont constitué des obstacles lors de la crise de la COVID-19 (Devenish et Afshar, 2020).

Les Conseils de protection sociale (*Indian Welfare Boards*) en Inde constituent un exemple clé en matière de politiques de protection sociale qui met en évidence l'importance de la participation des travailleuse·eur·s de l'informel. Ces conseils sont chargés des travailleuse·eur·s de secteurs spécifiques dans différents États et sont constitués de représentant·e·s des travailleuse·eur·s, des employeurs et du gouvernement. Leur structure tripartite garantit que les travailleuse·eur·s peuvent faire entendre leur voix et que les prestations sont conformes à leurs priorités (Chikarmane et Narayanan 2023, Afshar 2023).

Le système de couverture sanitaire universelle de la Thaïlande, le *Universal Coverage Scheme*, illustre l'importance d'impliquer les groupes cibles dans l'élaboration des politiques dès le départ. Alfers et Lund notent que des espaces permettant aux organisations de base de faire entendre leur voix ont été prévus au stade de la conceptualisation de la politique, d'où résulte un régime qui intègre la participation dans sa structure de base. Ainsi, il a bénéficié d'un soutien public important et les Thaïlandais·es se sentent à juste titre propriétaires du régime (Alfers et Lund, 2012). La loi sur la protection des travailleuse·eur·s non salarié·e·s dépendant·e·s à domicile constitue un autre exemple encourageant en Thaïlande. Cette politique prévoit explicitement l'inclusion des organisations représentant ces travailleuse·eur·s dans sa structure de gouvernance tripartite (Barca et Alfers 2021)).

En Uruguay, un conseil salarial tripartite pour le secteur du travail domestique, connu sous le nom de Groupe 21, a été créé en 2008. Il est constitué de représentant·e·s du ministère du Travail et du ministère de la Sécurité sociale, du syndicat des travailleuses domestiques (*Sindicato Único de Trabajadoras Domésticas*) et de l'association d'employeurs (*Liga de Amas de Casa, Consumidores y Usuarios del Uruguay*). Un accord conclu en novembre 2008 – la première convention collective de ce type en Amérique latine – a augmenté le salaire minimum et prévu le paiement des heures supplémentaires et d'autres bénéfices (O'Reilly et Ghellab 2020). Un deuxième accord, conclu en 2010, a accordé d'autres avantages aux travailleuses domestiques, notamment une rémunération supplémentaire de 15 % pour le travail de nuit (*Ibidem*).

## Égalité et traitement équitable

La légitimité des programmes de protection sociale repose également sur la manière dont les demandeuse·eur·s et les bénéficiaires sont traité·e·s dans la mise en œuvre des lois et des politiques et dans la prestation des services et des bénéfices dans l'ensemble du système de protection sociale. C'est pourquoi des systèmes présentant des niveaux élevés de prévisibilité et de traitement équitable constituent un principe de gouvernance essentiel dans les politiques de protection sociale (OIT 2019). En effet, la promotion de l'égalité de genre, de la non-discrimination et de la réponse aux besoins spécifiques est inscrite dans les recommandations 202 et 204 de l'OIT ([R204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#)).

Une gouvernance efficace est celle qui favorise un accès équitable aux programmes de protection sociale, en garantissant que les groupes vulnérables et marginalisés ne sont pas exclus. Pour que les politiques de protection sociale soient efficaces, les décideuse·eur·s politiques doivent reconnaître le traitement non-équitable et les obstacles auxquels sont confrontés les différents groupes sociaux. Par exemple, les femmes bénéficient généralement moins des programmes d'assistance sociale en raison des relations au sein du ménage et ont moins de chances d'être inscrites dans les programmes formels d'assurance sociale (PNUD/FENU 2013).

Une autre manière de promouvoir l'égalité de genre est d'intégrer les femmes dans l'élaboration des politiques de sécurité sociale. Par exemple, aux Philippines, la loi sur la sécurité sociale exige qu'il y ait au moins une femme dans les commissions de sécurité sociale. Un autre exemple est le programme de pension pour les femmes assurant des soins mis en place en Argentine pour combler l'écart entre les salaires des hommes et des femmes en matière de retraite en augmentant l'épargne retraite des femmes qui ont travaillé comme prestataires de soins rémunérés et non rémunérés (Alcoba 2021).

Le programme phare brésilien de subventions en espèces, « Bolsa Família », est un exemple de la manière dont les lignes directrices sur le traitement équitable peuvent être mises en œuvre. Tenant compte des inégalités de pouvoir au sein des ménages, cette politique prévoyait que les femmes seraient les principales bénéficiaires des prestations. Dans d'autres cas, comme en Serbie, les personnes appartenant à des groupes minoritaires ont été empêchées d'accéder à la protection sociale à un taux disproportionné par rapport au reste de la population. Amnesty International a constaté qu'en Serbie, la population rom était affectée par une politique d'assistance sociale « automatisée » (la carte sociale) qui ne tenait pas compte des besoins et des problèmes spécifiques de cette population (manque de documents requis, etc.), ce qui entraînait son exclusion (Amnesty International 2023).

### Gouvernance des données, protection des données et vie privée

La protection et la confidentialité des données ont toujours été des éléments importants pour les systèmes de protection sociale, qui traitent des données sensibles. Par données sensibles, on entend « toute donnée à caractère personnel qui, si elle est divulguée, peut entraîner une discrimination ou une répression à l'encontre d'une personne, en compromettant ou en supprimant ses droits » (SPIAC-B 2021). Ainsi, les règles et procédures relatives à la gestion de ces données ne sont pas simplement une question technique, mais fondamentalement une question de gouvernance (WIEGO 2024).

La récente tendance des gouvernements à introduire des outils numériques dans leurs systèmes de protection sociale a modifié la manière dont ces programmes sont mis en œuvre. La numérisation a permis d'améliorer l'efficacité et de favoriser l'expansion des systèmes de protection sociale, mais elle a également soulevé d'importantes questions de gouvernance liées à la nature de ces nouveaux outils. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, bon nombre de programmes de protection sociale utilisent des technologies numériques basées sur la biométrie pour vérifier l'identité des personnes, ce qui peut accroître les risques en matière de protection des données et de la vie privée (Faith et Roberts 2022 ; SPIAC-B 2024). Certaines de ces politiques sont encouragées par des organisations multilatérales et, dans certains cas, servent à promouvoir des intérêts privés au détriment de la capacité de l'État à mettre en œuvre une politique (Castel-Branco 2021).

En raison de la nature sensible des données, la confidentialité doit être prise en compte dans la gestion des données relatives à la protection sociale. Pour respecter ce principe, la gouvernance des données doit intégrer des règles relatives à la protection des données personnelles. Selon le [règlement général sur la protection des données](#) – la loi européenne qui protège la vie privée et la sécurité des données personnelles –, la protection des données doit respecter sept principes : licéité, loyauté et transparence, limitation de la finalité, minimisation des données, exactitude, limitation de la conservation, intégrité et confidentialité (sécurité), et responsabilité.

Ces principes et règles de protection des données sont essentiels pour la protection sociale. Faith *et al.* (2024) ont mené des recherches sur la numérisation avec des travailleurs du secteur informel en Afrique du Sud, au Ghana, au Kenya, au Nigeria, en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie. En Zambie, par exemple, cette étude a révélé que les informations demandées aux personnes qui s'inscrivent à des régimes de protection sociale peuvent constituer un obstacle à l'inclusion, notamment en raison de la crainte d'être victime d'une escroquerie. Cette crainte est fondée : il arrive que des escrocs s'emparent des données personnelles des citoyen·ne·s et de leur carte nationale d'identité. Une personne interrogée, décrivant son expérience de l'inscription à l'assurance maladie, a déclaré qu'elle ne souhaitait pas fournir d'informations par crainte d'être escroquée (Faith *et al.* 2024).

Les données relatives à la protection sociale sont généralement collectées auprès des groupes les plus vulnérables de la société, qui dépendent souvent des prestations de protection sociale et n'ont d'autre choix que de partager leurs données pour bénéficier des services d'assistance. Il est donc essentiel de protéger leurs droits en matière de données pour garantir une approche fondée sur les droits et le respect de leurs droits humains (SPIAC-B 2024). Il est également important d'établir des critères clairs de gouvernance des données

afin de normaliser la documentation et les métadonnées dans les différentes entités gouvernementales (Lowe *et al.* 2023). En outre, la protection des données personnelles et le respect de la vie privée, en garantissant la protection des données des demandeuse•eur•s et des bénéficiaires, peuvent améliorer les résultats des programmes de protection sociale (*ibidem*).

Et enfin, la protection des données et de la vie privée est essentielle pour créer la confiance entre les autorités chargées de la protection sociale, les praticien•ne•s, les demandeuse•eur•s et les bénéficiaires. Si la confiance fait défaut, les populations vulnérables peuvent être réticentes à accéder aux services et aux prestations de protection sociale, de peur que le partage de leurs informations personnelles n'entraîne des préjudices, des discriminations, des stigmatisations ou des contrôles (SPIAC-B 2024).

### **Pérennité financière, budgétaire et économique**

Un autre élément de gouvernance mentionné dans la R202 est lié à la pérennité financière, budgétaire et économique. Pour être efficaces, répondre aux besoins et s'y adapter en termes de prestation, les systèmes de protection sociale doivent faire preuve d'un haut degré de pérennité financière, budgétaire et économique. En même temps, pour être durables, les systèmes de protection sociale doivent être coordonnés et harmonisés avec d'autres domaines politiques, en particulier la politique économique et budgétaire, afin de garantir des options de financement durables pour la protection sociale à long terme (Rohregger 2010).

À cet égard, la R202 souligne la nécessité de la solidarité dans le financement tout en recherchant un équilibre optimal entre les responsabilités et les intérêts de celles et ceux qui financent les régimes de sécurité sociale et qui en bénéficient (OIT 2019). La solidarité dans le financement peut se traduire par des subventions pour les travailleuse•eur•s à faible revenu ou par des bénéfices plus importants pour les personnes ayant des antécédents de cotisations faibles ou interrompues, deux éléments importants pour les travailleuse•eur•s de l'informel, en particulier pour les femmes, qui assument généralement les responsabilités de soins. Cet équilibre – assurer la durabilité et l'équité – est mieux obtenu au moyen de mécanismes de financement collectif, en particulier la combinaison des cotisations d'assurance sociale et de la fiscalité.

## Bibliographie

- Afshar, C. (2023). « Défis et stratégies pour augmenter le financement de la protection sociale pour les travailleuse·eur·s de l'informel ». Note d'information sur la protection sociale de WIEGO n° 7. Disponible sur : [https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/Social%20Protection%20Brief%20No.%207\\_French.pdf](https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/Social%20Protection%20Brief%20No.%207_French.pdf)
- Afshar, C. (2021). « Bolsa Família : passé et avenir du programme de subvention en espèces du Brésil ». Note d'information sur la protection sociale de WIEGO n° 3. Disponible sur : <https://www.wiego.org/publications/social-protection-informal-workers-trends-and-changes-social-protection-briefing-note>
- Alcoba, Natalie (5 août 2021). Argentina's new pensions programme pays women for caregiving [Le nouveau programme de retraite en Argentine rémunère les femmes pour leur travail de soins]. Al Jazeera. Disponible sur : <https://www.aljazeera.com/economy/2021/8/5/argentinas-new-pensions-programme-pays-women-for-caregiving>
- Alfers, L. et Lund, F. (2012). Élaboration participative des politiques : leçons tirées du programme de couverture universelle de la Thaïlande. Note d'information sur des politiques de WIEGO (Protection Sociale) n° 11. Disponible sur : [https://www.wiego.org/sites/default/files/migrated/publications/files/PB11\\_Alfers\\_Lund\\_2012.pdf](https://www.wiego.org/sites/default/files/migrated/publications/files/PB11_Alfers_Lund_2012.pdf)
- Alfers, L. et Moussié, R. (2022). Towards a more inclusive social protection : informal workers and the struggle for a new social contract [Vers une protection sociale plus inclusive : les travailleuse·eur·s de l'informel et la lutte pour un nouveau contrat social]. Dans Social Contracts and Informal Workers in the Global South [Contrats sociaux et travailleuse·eur·s de l'informel dans les pays du Sud] (pp. 106-125). Edward Elgar Publishing. Disponible sur : <https://www.elgaronline.com/edcollchap-oa/book/9781839108068/book-part-9781839108068-12.xml>
- Alfers, L. et Sevilla, A. (à paraître). Social Dialogue for Social Protection A Perspective from the Informal Economy in Southeast Asia [Dialogue social pour la protection sociale : une perspective de l'économie informelle en Asie du Sud-Est.].
- Amnesty International (2023). « Pris au piège de l'automatisation : pauvreté et discrimination dans l'État-providence en Serbie » (4 décembre 2023). Description de l'utilisation de la technologie des algorithmes pour exclure de l'accès aux services les personnes vivant dans la pauvreté. Disponible sur : <https://www.amnesty.org/en/documents/eur70/7443/2023/en/>
- Ayliffe, T., Schjødt, R. et Aslam, G. (2017). Social accountability in the delivery of social protection [Responsabilité sociale dans la prestation de la protection sociale]. Development Pathways. Disponible sur : <https://www.developmentpathways.co.uk/wp-content/uploads/2018/05/Social-Accountability-Final-2018.pdf>
- Bamu, P., Alfers, L., Mudarikwa, R. et Kamwimbi, T. (2022). Protection sociale pour les travailleuse·eur·s indépendant·e·s de l'informel en Afrique sub-saharienne : une évaluation de l'impact de la crise de la COVID-19 basée sur les droits. Document de référence de WIEGO n° 24. Disponible sur : [https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/rd-24-assesment-impact-covid-19-africa-2022\\_0.pdf](https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/rd-24-assesment-impact-covid-19-africa-2022_0.pdf)
- Barca, V. et Alfers, L. (2021). Including Informal Workers within Social Protection Systems—A Summary of Options [Inclure les travailleuse·eur·s de l'informel dans les systèmes de protection sociale - Une synthèse des options]. Service de conseil expert sur les approches de la protection sociale dans le cadre de la COVID-19 (SPACE), DAI, Bethesda, Maryland. Disponible sur : [https://socialprotection.org/sites/default/files/publications\\_files/SPACE\\_Including%20informal%20workers%20within%20social%20protection%20systems\\_A%20summary%20of%20options\\_0.pdf](https://socialprotection.org/sites/default/files/publications_files/SPACE_Including%20informal%20workers%20within%20social%20protection%20systems_A%20summary%20of%20options_0.pdf)
- Barros, J. C. D. (2020). Different types of transparency, different impacts? Three analyses of municipal education in Brazil [Différents types de transparence, différentes répercussions ? Trois analyses de l'éducation municipale au Brésil]. Disponible sur : <https://repositorio.fgv.br/bitstreams/4e337e1c-75ab-49f7-9201-425e0b5c0726/download>
- Behrendt, Christina, Emmanuelle Saint-Pierre Guilbault, Maya Stern Plaza, Victoire Umuhire et Veronika Wodsak (2017). Implementing the Principles of Social Protection Floors Recommendation, 2012 (No. 202) [Mise en œuvre des principes de la Recommandation 202 sur les socles de protection sociale de 2012]. Dans Recommendation on Social Protection Floors : Basic Principles for Innovative Solutions [Recommandation sur les socles de protection sociale : principes de base pour des solutions innovantes], éd. Tineke Dijkhoff et Letlhokwa George Mpedi, pp. 41-70. Disponible sur : <https://researchrepository.ilo.org/esploro/outputs/bookChapter/Implementing-the-principles-of-Social-Protection/995332490502676>

Castel-Branco, R. (2021). Improvising an e-state : The struggle for cash transfer digitalization in Mozambique [Improviser un État électronique : la lutte pour la numérisation des transferts d'argent au Mozambique]. *Development and Change*, 52(4), 756-779. Disponible sur : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/dech.12665>

Chandara, Samban (8 juin 2023). New ID Poor mobile app aims to target poverty identification [La nouvelle application mobile ID Poor a pour but le recensement de la pauvreté]. *The Phnom Penh Post*. Disponible sur : <https://www.phnompenhpost.com/national/new-id-poor-mobile-app-aims-target-poverty-identification>

Chikarmane, Poornima et Lakshmi Narayanan (2023). Efforts novateurs des récupérateurs de matériaux de Pune pour financer l'extension du travail décent et de la protection sociale. Document de référence de WIEGO n° 33. Disponible sur : [https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/wiego-resource-document-33\\_0.pdf](https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/wiego-resource-document-33_0.pdf)

Development Pathways (2020). Global Research on Governance and Social Protection : Argentina case study - Final report [Recherche mondiale sur la gouvernance et la protection sociale : Étude de cas de l'Argentine - Rapport final]. Disponible sur : [https://www.developmentpathways.co.uk/wp-content/uploads/2021/07/Argentina\\_SP-Governance-revised-DP-June-2021.pdf](https://www.developmentpathways.co.uk/wp-content/uploads/2021/07/Argentina_SP-Governance-revised-DP-June-2021.pdf)

Devenish, A. et C. Afshar (2020). Travailleuse·eur·s de l'informel et dialogue sur la protection sociale, Réponses de la protection sociale à la COVID-19 : note n° 3. Manchester : WIEGO. Disponible sur : <https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/file/03%20Social%20Protection%20Responses%20to%20Covid-19%20ENG.pdf>

Commission européenne (2003). Gouvernance et développement. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et Comité Économique et Social Européen du 20 octobre 2003. COM (2003) 615. Bruxelles. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52003DC0615>.

Faith, B. ; Roberts, T. et Alfery, L. (éds.) (2024). The Digitalisation of Social Protection in Africa : The Perspective of Marginalised Workers [La numérisation de la protection sociale en Afrique : le point de vue des travailleuse·eurs marginalisé·e·s], rapport de recherche de l'IDS n° 90, Brighton : Institute of Development Studies. Disponible sur : [https://opendocs.ids.ac.uk/articles/report/The\\_Digitalisation\\_of\\_Social\\_Protection\\_in\\_Africa\\_The\\_Perspective\\_of\\_Marginalised\\_Workers/26892829?file=48931540&\\_gl=1\\*cijhky\\*\\_gcl\\_au\\*OTc4NDgzNTc0LjE3MjMzOTA5MTA](https://opendocs.ids.ac.uk/articles/report/The_Digitalisation_of_Social_Protection_in_Africa_The_Perspective_of_Marginalised_Workers/26892829?file=48931540&_gl=1*cijhky*_gcl_au*OTc4NDgzNTc0LjE3MjMzOTA5MTA).

Faith, B. et Roberts, T. (2022). Managing the Risk and Benefits of Digital Technologies in Social Assistance Provision [Gérer les risques et les avantages des technologies numériques dans les prestations d'aide sociale], Synthèse thématique de recherche BASIC, Brighton : Institute of Development Studies. Disponible sur : <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/20.500.12413/17132>

Gelb, A., Mittal, N. et Mukherjee, A. (2019). Towards Real-Time Governance : Using digital feedback to improve service, voice, and accountability [Vers une gouvernance en temps réel : l'utilisation du retour d'information numérique pour améliorer le service, la voix et la responsabilité]. Centre pour le développement mondial. Disponible sur : <https://www.cgdev.org/publication/towards-real-time-governance-using-digital-feedback-improve-service-voice>

Global Deal (2020). Le dialogue social pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Genève : Organisation internationale du Travail. Disponible sur : [https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed\\_dialogue/%40dialogue/documents/publication/wcms\\_808953.pdf](https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_dialogue/%40dialogue/documents/publication/wcms_808953.pdf)

AISS (2014). Guidelines : Service Quality [Lignes directrices : qualité du service]. Disponible sur : <https://srelsithat.files.wordpress.com/2015/09/2-open-access-service-quality.pdf>.

Lowe, C., Rigolini, J., Solbes Castro, L. et Bastagli, F. (2023). Pathways toward digitalization in Social Protection and Labor (SPL) service delivery (n° 185112) [Les voies de la numérisation dans la prestation de services de protection sociale et de travail]. Banque mondiale. Disponible sur : <https://documents.worldbank.org/curated/en/099100523151038686/pdf/P173530036a7f30f60899c06a6172040bf3.pdf>

NSPPF (2022). Review of the Cambodian National Social Protection Policy Framework [Examen du cadre politique national de protection sociale du Cambodge]. Policy Brief n° 8. OIT, Joint Fund, Union européenne. Disponible sur : [https://nspc.gov.kh/Images/Review%20of%20the%20Cambodia%20National%20Social%20Protection%20Policy%20Framework\\_2023\\_12\\_06\\_11\\_15\\_35.pdf](https://nspc.gov.kh/Images/Review%20of%20the%20Cambodia%20National%20Social%20Protection%20Policy%20Framework_2023_12_06_11_15_35.pdf)

- OCDE (2019), Policy Coherence for Sustainable Development 2019 : Empowering People and Ensuring Inclusiveness and Equality [La cohérence des politiques pour le développement durable 2019 : autonomiser les personnes et assurer l'inclusion et l'égalité], Publications de l'OCDE, Paris. Disponible sur : [https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2019/07/policy-coherence-for-sustainable-development-2019\\_832c5c3c/a90f851f-en.pdf](https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2019/07/policy-coherence-for-sustainable-development-2019_832c5c3c/a90f851f-en.pdf)
- OIT (2019). Extending social security to workers in the informal economy : Lessons from international experience [Extension de la sécurité sociale aux travailleuse•eur•s de l'informel : leçons tirées de l'expérience internationale]. Disponible sur : <https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=55728>
- OIT (2017). Protection sociale universelle pour atteindre les Objectifs de développement durable. Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019. Disponible sur : [https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40dgreports/%40dcomm/%40publ/documents/publication/wcms\\_624892.pdf](https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40dgreports/%40dcomm/%40publ/documents/publication/wcms_624892.pdf).
- OIT (2011). La sécurité sociale pour une justice sociale et une mondialisation équitable : Discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) en vertu de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 100e session.
- Oosthuizen, Morné (2021). South Africa : Social Assistance Programs and Systems Review [Afrique du Sud : analyse des programmes et des systèmes d'assistance sociale]. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale. Disponible sur : <http://documents.worldbank.org/curated/en/238611633430611402/South-Africa-Social-Assistance-Programs-and-Systems-Review>
- O'Reilly, Caroline et Youcef Ghellab (2020). Global Deal Ensemble pour le travail décent et la croissance inclusive. Note thématique, OIT. Disponible sur : [https://www.theglobaldeal.com/resources/Social%20Dialogue%20and%20the%20Informal%20Economy\\_Revised%20June%202020.pdf](https://www.theglobaldeal.com/resources/Social%20Dialogue%20and%20the%20Informal%20Economy_Revised%20June%202020.pdf)
- PNUD (1997). Governance for Sustainable Human Development [Gouvernance pour un développement humain durable], document des politiques du PNUD, New York. Disponible sur : <https://digitallibrary.un.org/record/492551?v=pdf>.
- PNUD/FENU (2013). Strengthening the Governance of Social Protection : The Role of Local Government - Regional Analysis [Renforcer la gouvernance de la protection sociale : le rôle des gouvernements locaux - Analyse régionale]. Disponible sur : [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/asia\\_pacific\\_rbp/RBAP-DG-2014-Strengthening-Governance-of-Social-Protection.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/asia_pacific_rbp/RBAP-DG-2014-Strengthening-Governance-of-Social-Protection.pdf)
- DESA et OIT (2021). Global Research on Governance and Social Protection [Recherche mondiale sur la gouvernance et la protection sociale]. New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, division de la population. Disponible sur : [https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2021/08/Global-overview\\_SP-Governance\\_June-2021.pdf](https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2021/08/Global-overview_SP-Governance_June-2021.pdf)
- Rohregger, Barbara (2010). Social protection and governance [Protection sociale et gouvernance]. Documents de discussion sur la protection sociale, mai 2010, numéro 3. Disponible sur : <http://star-www.giz.de/dokumente/bib-2010/gtz2010-0181en-social-protection-governance.pdf>
- SPIAC-B (2024). Implementation Guide – Good Practices for Ensuring Data Protection and Privacy in Social Protection Systems [Guide de mise en œuvre - Bonnes pratiques pour assurer la protection des données et le respect de la vie privée dans les systèmes de protection sociale]. Disponible sur : [https://socialprotection.org/sites/default/files/publications\\_files/Implementation%20Guide%20E2%80%93%20Good%20Practices%20For%20Ensuring%20Data%20Protection%20And%20Privacy%20In%20Social%20Protection%20Systems%202024\\_1\\_1.pdf](https://socialprotection.org/sites/default/files/publications_files/Implementation%20Guide%20E2%80%93%20Good%20Practices%20For%20Ensuring%20Data%20Protection%20And%20Privacy%20In%20Social%20Protection%20Systems%202024_1_1.pdf)
- SPIAC-B (2021). IMPLEMENTATION GUIDE Good Practices for Ensuring Data Protection and Privacy in Social Protection Systems [Guide de mise en œuvre - Bonnes pratiques pour assurer la protection des données et le respect de la vie privée dans les systèmes de protection sociale]. Disponible sur : [https://jointlearningnetwork.org/wp-content/uploads/2022/01/SPIAC-B\\_Implementation\\_Guide\\_Data\\_Protection\\_final\\_draft-1.pdf](https://jointlearningnetwork.org/wp-content/uploads/2022/01/SPIAC-B_Implementation_Guide_Data_Protection_final_draft-1.pdf)
- Transform (2023). « Governance of Social Protection Systems: Institutions, Organizational Structure and Capacity - Manual for a Leadership and Transformation Curriculum On Building and Managing Social Protection Floors in Africa [Gouvernance des systèmes de protection sociale : institutions, structure organisationnelle et capacité - Manuel

pour un cursus de leadership et de transformation sur la construction et la gestion des socles de protection sociale en Afrique] Disponible sur : <https://transformsp.org/wp-content/uploads/2024/04/VER03.-24-GOV-SUMMARY-DOCUMENT-FINAL-ipdf.pdf>

Union africaine (2023). Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale. Disponible sur : <https://au.int/fr/node/42736>

WIEGO (2024). Gouvernance et numérisation de la protection sociale. 23 juillet 2024. Podcast « L'économie informelle et la protection sociale » n° 39. Disponible sur : <https://soundcloud.com/informaleconomypodcasts/episode-39-governance-and-digitization-of-social-protection-v3>

WIEGO/OIT (à paraître). Inclusive social insurance – exploring real solutions to reach the self-employed [L'assurance sociale inclusive - Explorer des solutions réelles pour atteindre les travailleuse•eur•s indépendant•e•s].

Banque mondiale (1992). Governance and Development [Gouvernance et développement].

Washington, D.C. Disponible sur : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/604951468739447676/governance-and-development>

## À propos de WIEGO

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO, pour son sigle en anglais) est un réseau mondial consacré à promouvoir l'autonomisation des personnes travailleuses démunies – en particulier des femmes – dans l'économie informelle afin de garantir leurs moyens de subsistance. Nous considérons que toutes les personnes travailleuses doivent avoir les mêmes droits, opportunités économiques et protections, ainsi qu'être en mesure de s'exprimer sur un pied d'égalité. Pour favoriser le changement, WIEGO vise à améliorer les statistiques et élargir les connaissances sur l'économie informelle, à créer des réseaux et renforcer les capacités des organisations des travailleuses et travailleurs de l'informel et, en collaboration avec ces réseaux et organisations, à influencer les politiques locales, nationales et internationales. Visitez <http://www.wiego.org/fr>

